

***Depuis 2011, je milite corps et âme POUR
une 2e école primaire au parc de la Fontaine***

Par Marie-Hélène Demers

Présenté à l'OCPM

Le 10 juillet 2013



L'Île-des-Sœurs, mon choix de vie

- Maman dans une famille de 4 enfants (5 à 8 ans) qui fréquentent l'école primaire île-des-Sœurs
- Née sur l'île, j'ai fait le choix d'y fonder et d'élever ma famille
- Parent sur le conseil d'établissement de l'école primaire de l'Île-des-Sœurs (2011-2013)
- Fondatrice et secrétaire de l'association des familles de l'Île-des-Sœurs (AFIDS) (2012-)

Depuis 2011, je me réjouis du projet de 2^e école au parc de la Fontaine

- à deux pas de mon lieu de résidence
- une école de quartier à proximité de centaines de familles, d'un pôle communautaire (piscine, tennis) et d'un parc
- un projet de **développement durable** favorisant le transport actif, pour toute la collectivité

Les séances de mai 2011

- Le choc : la plainte des opposants plus soucieux de protéger des arbres que d'offrir un environnement sain pour l'éducation des enfants

N.I.M.B.Y.

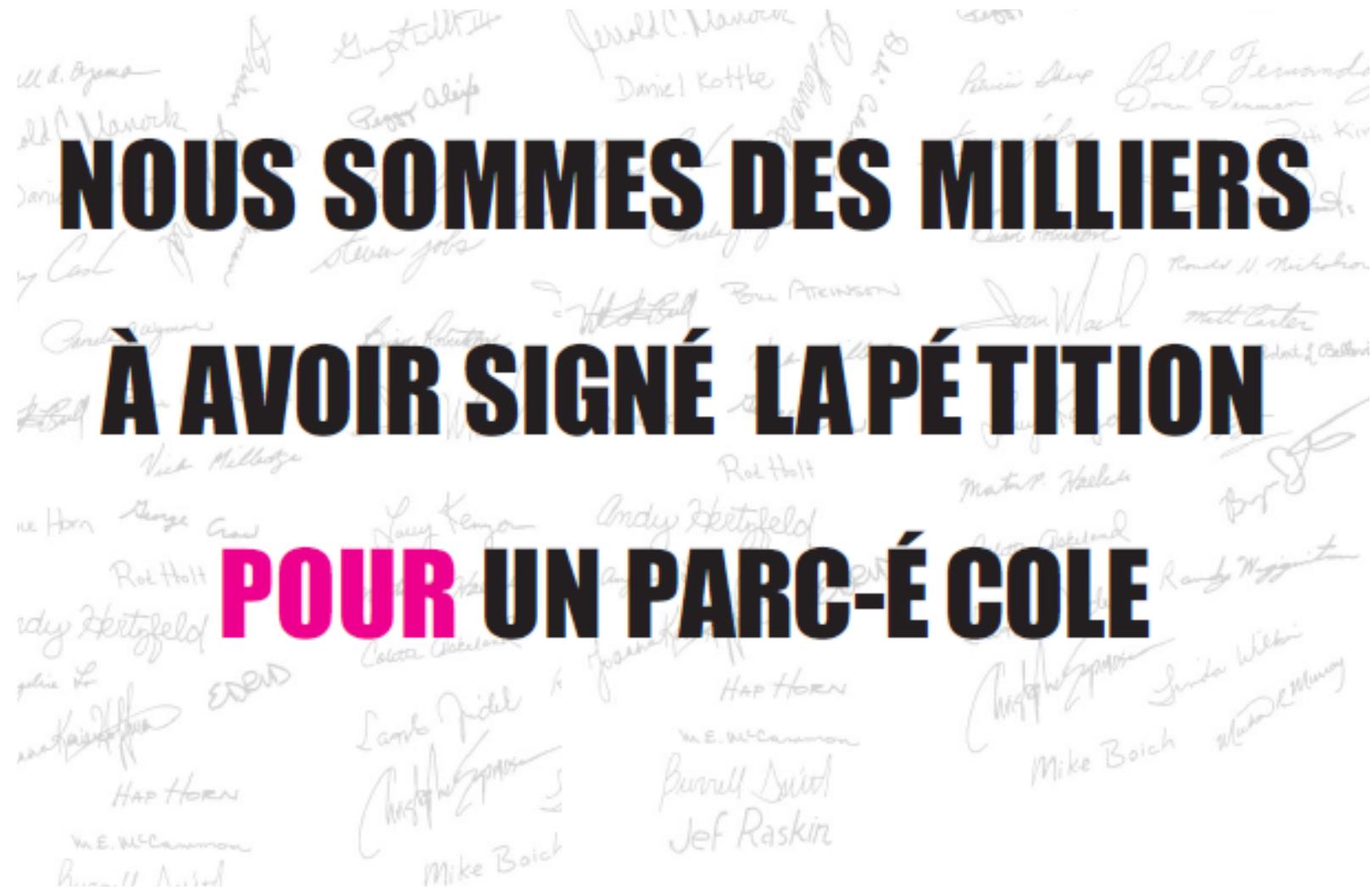
Comité de travail - amélioration du projet (été 2011)

Avec d'autres résidents des zones contiguës, nous

- comprenons l'historique du dossier
- analysons tous les sites alternatifs (25 en tout)
- épluchons des rapports
- échangeons des idées
- faisons des recommandations tenant compte des préoccupations des résidents aux abords du parc de la Fontaine

Les parents se mobilisent

**NOUS SOMMES DES MILLIERS
À AVOIR SIGNÉ LA PÉTITION
POUR UN PARC-É COLE**



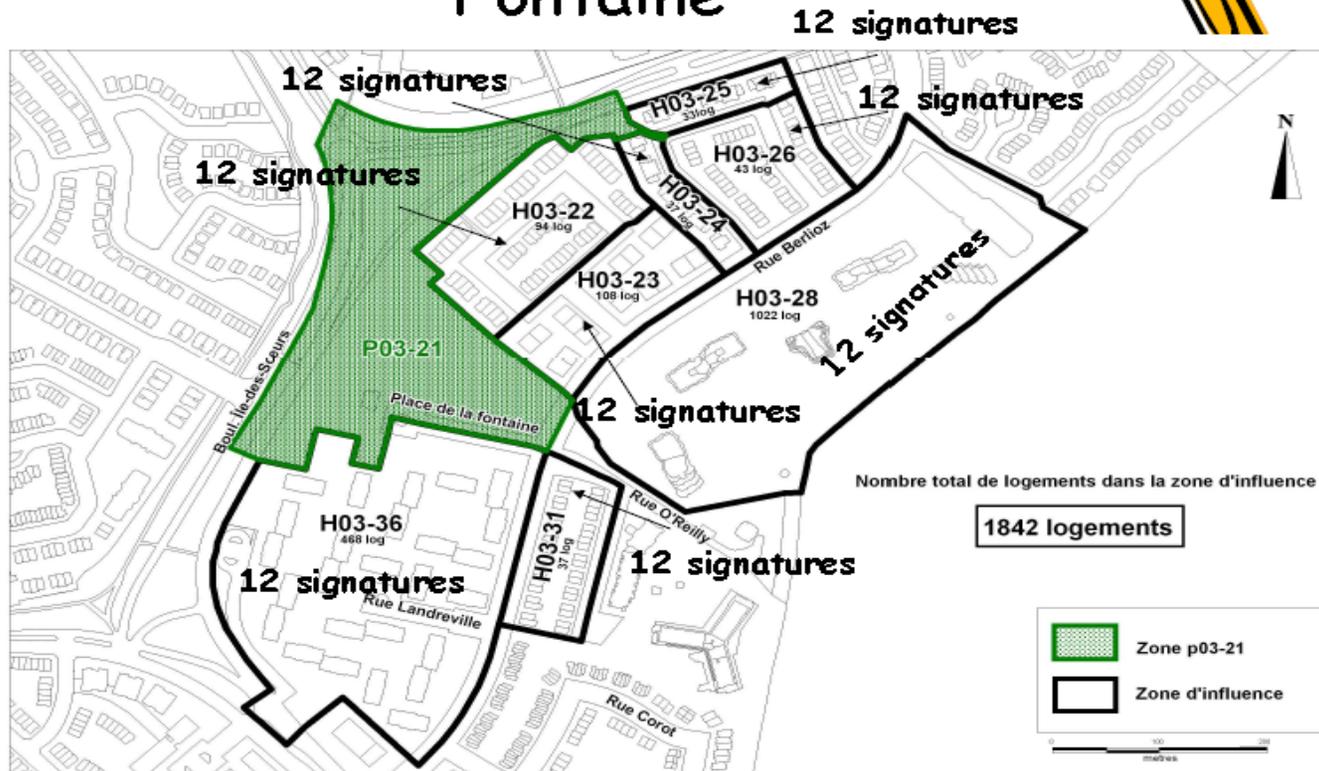
L'impasse...

- projet est bloqué par une clientèle qui n'est pas visée par ce projet. C'est plus de 225 enfants, soit près de **50% de la clientèle de la future école** qui a subi cette entorse à la démocratie (26 octobre 2011)

...et sa résolution

- modification de l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal - adoptée à l'unanimité par l'assemblée nationale (13 juin 2012)

Zones contiguës au Parc de la Fontaine



Plusieurs parents qui seraient desservis par la 2e école primaire au parc de la Fontaine **n'ont pas eu le droit de signer** le registre, puisque les bassins de la 2e école et les zones contiguës ne correspondaient pas



Les zones 1, 3 et 5 de l'analyse CIMA+ ont été exclues du processus démocratique et n'ont pas eu droit de vote au registre parce qu'elles ne cadraient pas avec la définition d'urbanisme de zones d'habitations contiguës

Retour à la case départ



Deux ans ce sont écoulés, pendant lesquels d'autres alternatives ont été analysées. Mais on revient encore, et toujours, au site du parc de la Fontaine. Pourquoi ?

1. Planifié depuis 1960

- ✓ dans le plan d'urbanisme avec le parc-école Elgar (site de l'école actuelle)
- ✓ Sites qui offrent des services communautaires tels que piscine, tennis et installations de jeux permettant des échanges de services entre Verdun et CSMB

2. Emplacement géographique central à l'Île des Sœurs à proximité d'un grand bassin d'enfants marcheurs

- ✓ diminution du trafic
- ✓ diminution du nombre d'autobus (1ère vague actuelle)
- ✓ retrait de la brigadière coin Berlioz et Boulevard de l'Île des Sœurs
- ✓ augmentation du nombre d'élèves marcheurs

3. Aucun site autre que le parc de la Fontaine ne pourrait accueillir la 2e école primaire

- ✓ le site du triangle du parc de la Fontaine est prêt maintenant. La nouvelle école doit être construite pour la rentrée 2014 pour éviter le transfert supplémentaire des enfants à Verdun

*Aujourd'hui, tous solidaires face à cet enjeu,
nous vous disons qu'il y a **urgence d'agir***

*Tolérants nous l'avons été, en attente d'une 2e
école depuis près de 3 ans*

*Créons un environnement propice aux familles,
pour l'éducation de tous les enfants de l'Île-des-
Sœurs*

MERCI!



Potager
André Samson



GRAVELAUTO.COM



The UPS Store® Canada

